

Portugal : la loi d'avortement fait augmenter l'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 9 février 2011

Et même l'avortement clandestin. Au Portugal, une infirmière de la petite ville provinciale de Matosinhos a été condamnée, mercredi, à trois ans de prison avec sursis pour avoir pratiqué neuf avortements clandestins alors que la loi d'avortement était en vigueur depuis six mois. Un an avec sursis supplémentaire a été infligé pour « usurpation de qualité », l'infirmière ayant laissé croire à ses victimes qu'elle était « spécialiste » en gynécologie et obstétrique.

Sa clinique clandestine – pour laquelle elle avait tout de même passé des annonces sur internet – a été fermée en janvier 2009 à la suite d'une descente de police. L'infirmière pratiquait des avortement dans les délais légaux (10 semaines, période pendant laquelle la femme est absolument libre de subir l'intervention, selon la loi portugaise) pour la somme de 450 euros ; au-delà, le tarif montait à 2.000 euros.

Aucune femme avortée n'a été sanctionnée et le procès s'est déroulé à huis-clos pour préserver l'intimité de ces femmes. Une femme de ménage qui donnait un coup de main pour le nettoyage était également poursuivie.

L'affaire démontre qu'avec une loi d'avortement, on ne met pas fin aux avortements clandestins : c'était pourtant la promesse de la loi qui, comme toujours, invoquait la sécurité des femmes et une stabilisation, voire une baisse des interventions grâce à une meilleure éducation à la santé sexuelle.

La *Federação Portuguesa pela Vida* (Fédération portugaise pour la vie, FPV) a fait remarquer cela en expliquant, par la voix d'Isilda Pegado :

« Lors de la campagne, beaucoup ont expliqué que grâce à la libéralisation, l'avortement allait devenir sûr, rare et légal. Quatre ans plus tard, nous constatons qu'il n'est pas sûr, puisque les complications en relation avec l'avortement sont en hausse ces dernières années. Il n'est pas légal puisque l'avortement illégal continue de proliférer dans le pays, et il n'est pas rare puisque contrairement à ce qui était soutenu, l'avortement progressé de manière exponentielle. »

En [remettant](#) ce jeudi au président de l'Assemblée nationale portugaise une pétition de plus de 5.700 signataires demandant une révision de la loi d'avortement, la FPV fait part de sa « préoccupation » face au manque de « conseil » proposé aux femmes qui ont l'intention d'avorter, et rappelle que plus de 100 millions d'euros ont été dépensés depuis l'entrée en vigueur de la loi pour financer cet acte. « Il n'y a pas de consentement éclairé », a fait valoir Isilda Pegado,

puisque les femmes se contentent de remplir un formulaire avant de se voir remettre un plan pour rejoindre la clinique où elles subiront l'intervention. La loi prévoit un délai de réflexion et la remise d'informations, auxquels devrait s'ajouter un entretien de soutien psychologique et social pour faire connaître les aides pour garder l'enfant, a déclaré Mme Pegado.

Elle a dénoncé les coupes sombres dans les allocations familiales et souligné que l'Assemblée devrait se pencher sur le réalisme du « fléau de l'avortement, qui du nord au sud, blesse le pays depuis quatre ans, détruisant des enfants, des femmes, des familles, et l'économie, en provoquant chômage et dépression ».

Et dans le système portugais, l'Assemblée n'aura pas le choix : il suffit qu'une pétition populaire recueille au moins 4.000 signatures pour qu'elle soit obligée d'en examiner l'objet en séance plénière.

© leblogdejeannesmits.